



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Dependance

Question écrite n° 10450

Texte de la question

M. Marcel Roques fait part à Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville, des principales dispositions qu'il espère voir inscrites dans le projet de loi relatif à la dépendance et qui correspondent aux vœux exprimés par la majorité des retraités et des personnes âgées. Il souhaite que ces personnes puissent conserver le droit au respect de leur dignité et que le recours à l'obligation alimentaire de leurs enfants leur soit évité. Il lui demande de bien vouloir l'informer si elle envisage de retenir ces propositions.

Texte de la réponse

Avec l'allongement de la durée de la vie, conséquence des progrès médicaux, de l'amélioration du niveau de vie et de la protection sociale, le nombre des personnes très âgées s'accroît rapidement et, avec lui, le phénomène de la dépendance qui pose des problèmes familiaux, financiers et sociaux et qui constitue un enjeu majeur pour notre société en cette fin de siècle. Le Gouvernement est très attaché à l'amélioration du dispositif actuel de la prise en charge de la dépendance et veillera à ce que des réponses durables y soient apportées. Des réflexions sont actuellement menées afin de réformer le système de prise en charge de la dépendance. Le Gouvernement souhaite, en effet, que les personnes âgées puissent disposer d'une palette de services de nature à répondre à leurs besoins tant à domicile qu'en établissement, leur permettant d'effectuer un véritable choix entre le soutien à domicile et le placement en établissement. Le projet à l'étude devrait améliorer la coordination des intervenants auprès des personnes âgées dépendantes avec, en particulier, la création de services polyvalents d'aide à domicile par convention entre les collectivités territoriales, les organismes d'assurance maladie et les organismes de retraite ou mutualistes. À partir de l'ensemble des réflexions et propositions qui ont été faites sur le sujet, les services du ministère s'emploient à l'élaboration de solutions concrètes qui permettront au Gouvernement de présenter les options retenues.

Données clés

Auteur : [M. Roques Marcel](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10450

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 janvier 1994, page 311

Réponse publiée le : 21 février 1994, page 878